



## QUE FONT NOS ENFANTS APRÈS 15H45 A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ?

Plusieurs options sont proposées à vos enfants après la classe :

- L'étude surveillée (durée 45 min ou 2 x 45 min) : il s'agit d'un temps en autonomie pour travailler au calme encadré par des enseignants volontaires et/ou par un animateur titulaire d'un diplôme bac+2 minimum en cas d'affluence.  
Attention, pour une sortie à 16h45, l'enfant n'aura pas pris son goûter à l'école.
- Les activités longues (durée 2h) : Ce sont des activités culturelles, artistiques et sportives gérées par un animateur spécialisé de la mairie. Elles peuvent être choisies jusqu'à 2 fois dans la semaine. La plupart des activités se déroulent au sein de l'école, néanmoins pour celles qui ont lieu en dehors de l'école (à pied ou en autocar), le trajet est alors supervisé par l'animateur.  
Il y a 3 changements par an d'activités : octobre, janvier et avril.  
La fiche de vœux et la liste des activités longues proposées sont distribuées aux parents avant le début de chaque période.
- Les ateliers courts (durée 45 min) : il s'agit de proposer une activité animée par un animateur spécialisé de la mairie. L'élève est affecté sur une activité pour la période par le coordinateur. Exemples d'ateliers courts : anglais, arts plastiques, origami, jardinage, BD...  
Attention, pour une sortie à 16h45, l'enfant n'aura pas pris son goûter à l'école.
- La garderie du soir de 17h45 à 18h30 gérée par le CLAVIM.

Toutes ces différentes activités sont payantes et soumises au quotient familial.

Il y a donc 4 horaires de sorties possibles :

- 15h45 : pas d'activité
- 16h45 : atelier court OU étude 1h (pas de goûter)
- 17h45 : atelier court + étude OU 2h études OU activité longue
- A partir de 17h45 : sortie en continue jusqu'à 18h30

## FOCUS ACTIVITÉS LONGUES

### Qu'est ce que sont les activités longues (ou périscolaires) ?

Ce sont des séances d'activités de 2 heures organisées de 15h45 à 17h45 par la mairie d'Issy les Moulineaux et, placées sous sa responsabilité. Il est possible de participer à 1 ou 2 activités par semaine.

Elles ont pour vocation de permettre à tous les élèves un accès à des activités culturelles, artistiques et sportives.

Elles vous seront proposées en octobre via le carnet de liaison avec l'enseignant.

### Qui encadre les activités ?

Des animateurs recrutés sur BAFA par la mairie (20% des effectifs peuvent ne pas être titulaire de ce diplôme), des animateurs de l'Organisation Municipale des Sports (OMS) et des animateurs d'associations de la ville.

### Exemples d'activités longues :

- Sport : natation, football, karaté, hockey, zumba, ping-pong, cirque, ...
- Culture : jardinage, cuisine, musée de la carte à jouer, théâtre, ...
- Arts : bricolage, arts plastiques, infographies, percussions, ...

### Comment sont répartis les enfants ?

Il y a 2 grands groupes d'enfants : CP/CE1 et CE2/CM1/CM2. Les enfants de chaque groupe sont mélangés au sein des activités longues.

Si des activités sont proposées au CP/CE1 en 1ere période, elles seront proposées en période suivante au groupe CE2/CM1/CM2.

### Comment choisir ?

L'enseignant fait passer aux parents une liste d'activités et une fiche de vœux, sur laquelle il faut inscrire 3 choix d'activités par ordre de préférence. Après validation de l'activité, il est nécessaire d'inscrire l'enfant sur le planning TELISS en ligne. A chaque nouvelle période, ce sera le même fonctionnement.

### Comment s'inscrire sur TELISS ?

Les parents doivent indiquer dans TELISS (<https://teliss.ville-issy.fr/>) le format de la semaine type de votre enfant pour la période en cours. Il existe un guide en ligne sur TELISS (<https://teliss.ville-issy.fr/documents>) qui détaille toute la marche à suivre.

Vous avez le choix entre 3 options :

- sortie à 15h45 : si votre enfant ne fréquente pas d'activité, vous devez tout de même l'indiquer sur le portail TELISS en cochant cette case
- activité 1 heure (atelier court OU étude 1 heure)
- activité 2 heures (activité longue OU étude + atelier court OU étude 2 heures)

Voici la marche à suivre en ligne :

Dans l'onglet « **Inscriptions** » cliquez sur :

- le bandeau gris « **Activités** »
- l'activité : **Activités Périscolaires Élémentaire Trimestre 1, 2 ou 3 (goûter fourni par l'école si activité 2h)** (c'est le cas pour notre école Voltaire)
- « **A compléter** »

**RAPPEL** : Les activités périscolaires de 15h45 à 17h45 doivent être planifiées dans l'onglet "Inscriptions" selon un planning défini. Une fois validée, il n'est plus possible de modifier cette semaine-type qui s'appliquera tout le trimestre.

Si votre enfant doit participer à des activités périscolaires après 15h45 alors que TELISS n'est pas complété, ces activités vous seront facturées à un tarif majoré de 30%.

**Peut-on s'inscrire ou arrêter en cours de période ?**

Normalement non, mais il est possible de s'entretenir avec la responsable des activités longues pour échanger, Madame Cohen.

**Est-ce obligatoire ?**

**Non**, les activités longues ne sont pas obligatoires. Votre enfant peut quitter l'école après le temps d'enseignement à 15h45 ou plus tard s'il est inscrit à l'étude/atelier court.

**Est-ce payant ?**

**Oui**, la tarification se fait via le « taux d'effort » appliqué à une valeur quotient familial.

C'est un coût mensuel.

**Coordinateurs :**

Activités courtes/études : Madame Marie-Laure Djabiri

Activités longues : Madame Chantal Cohen

joignables à l'école sur leurs créneaux d'activités longues ou courtes

**D'autres questions, besoin de précision ?**

[monecolvoltaire.org](http://monecolvoltaire.org) (Blog)

[fcpevoltaire92@gmail.com](mailto:fcpevoltaire92@gmail.com)